

**CONSEIL D'ECOLE DU 09 NOVEMBRE 2017**  
**ECOLE MATERNELLE DU VALLON A CEYZERIAT**

Présents : - Mme MICHEL Pascale directrice

- Mme GROZEL Catherine enseignante
- Mme BARETTA Isabelle enseignante
- Mme JUSTA Christine enseignante
- Mme CAMPION Laetitia représentante parents d'élèves
- Mme PAUGET Emmanuelle représentante parents d'élèves
- Mme PRABEL Sandra représentante parents d'élèves
- Mme GENOUX VOURLAT Rachel représentante parents d'élèves
- Mme BONENFANT Sophie représentante parents d'élèves
- Mme RICHARD Amandine représentante parents d'élèves
- Mme Laura BOURGEOIS atsem
- Mme Claudine TRENTESEAUX adjointe aux affaires scolaires

Excusées : - Mmes MICHAUD et CLERC

**OBJETS** :

- 1- Présentation et rôle du conseil d'école
  - 2 -Organisation et fonctionnement de l'école maternelle
  - 3- Projets de l'école 2017/2018
  - 4 -PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
  - 5 -Règlement scolaire
  - 6 - Rythmes scolaires, horaires et fonctionnement
  - 7 -Travaux et investissements 2017 /2018
- Information complémentaire

**TRAITEMENTS DES OBJETS** :

**1- Présentation et rôle du conseil d'école**

a) Les membres du conseil

Le Conseil d'école compte de nouveaux membres d'une part dans l'équipe enseignante, et d'autre part parmi les représentants des parents d'élèves.

8 représentants de parents d'élèves ont été élus le 13 octobre 2017. Ils sont en fonction jusqu'aux prochaines élections.

Ont été élues :

- Mmes Sophie Bonenfant et Laetitia CAMPION pour la classe de MS/GS de Catherine GROZEL
- Mmes CLERC Fanny et GENOUX Rachel pour la classe des PS/MS de Pascale Michel
- Mmes MICHAUD Emilie et PAUGET Emmanuelle pour la classe de PS d'Isabelle Baretta
- Mmes PRABEL Sandra et RICHARD Amandine pour la classe de MS/GS de Christine Justa

Communication avec les parents délégués :

- la boîte aux lettres, disposée à droite à l'entrée de l'école

- l'adresse mail : [parentsmat-ceyzeriat@hotmail.fr](mailto:parentsmat-ceyzeriat@hotmail.fr)

b) Composition et rôles du Conseil d'école

### Composition :

- Le directeur de l'école
- Le maire ou son représentant
- Les enseignants
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale qui n'est plus affecté à notre école (mais l'association reste à la disposition des partenaires en cas de nécessité)
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Les représentants des parents d'élèves (élus)

### Rôles :

- Il vote le règlement intérieur (lors du 1<sup>er</sup> Conseil)
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Il donne tout avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école
- Il adopte le projet d'école
- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires (éducatives, sportives, culturelles)
- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

### **2- Organisation et fonctionnement de l'école maternelle**

Cette année il y a 4 classes pour un effectif total de 106 élèves actuellement répartis comme suit :

- Classe de Petite Section : Isabelle Baretta 26 élèves
- Classe de Petite et Moyenne Section : Pascale Michel 26 élèves (11 PS + 15 MS)
- Classe de Moyenne et Grande Section, Christine Justa : 26 élèves (12 MS + 14 GS)
- Classe de Moyenne et Grande Section, Catherine Grozel : 27 élèves (8 MS+19 GS)

soit 38 PS + 33 GS + 35 MS

#### a) Le personnel de l'école

Un poste d'appui administratif et éducatif a été renouvelé pour 1 an par l'EN : Mme RECCHI et pour toute l'année 2017/2018 (on ne sait pas pour l'année prochaine).

- 4 ATSEM : Laura Bourgeois (classe C. GROZEL) Pauline DANJEAN (classe P. MICHEL) Catherine DUWEZ (classe I. BARETTA) et Martine BULIN (classe C. JUSTA)

Le départ en retraite de Mme BULIN est prévu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (pas de date fixe pour le moment).

Mme MICHEL, la directrice de l'école a rencontré Mr le Maire, il a annoncé qu'au départ de Mme BULIN le remplacement sera assuré par un mi-temps horaire qui sera organisé en fonction des besoins de l'école (permanence porte vigipirate, surveillance sieste, temps pédagogique).

Ce sujet entraîne un réel questionnement et une réflexion de la part des enseignantes et de certains parents sur l'organisation de ce mi-temps dans l'école.

Mme BULIN était à temps plein soit 6 h de présence en classe.

Une nouvelle rencontre est prévue le 15 Novembre 2017 avec les parents délégués et le Maire afin de trouver une solution commune pour pallier aux heures en moins de Mme BULIN lors de son départ à la retraite.

- 3 AVS (auxiliaires de vie scolaire) pour 5 élèves en situation de handicap :

Les AVS sont affectées par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH), à la demande des parents, après une étude de dossier au cas par cas.

- Christine BARDET pour 2 élèves de GS, dans la classe de C.GROZEL.
- Joëlle N'GUYEN DULONG pour 2 élèves de MS à temps plein dans la classe de C. JUSTA
- Nadine ANZOLUT pour 1 élève de GS à 1/2 temps dans la classe de C. JUSTA

La décharge de direction est le vendredi ainsi qu'un mercredi par mois, la directrice est remplacée par Audrey CURT dans la classe des PS /MS.

#### b) Les horaires et les absences

Les horaires sont inchangés : 8 h 30 – 11 h 30 : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et 13h 45 – 16 h 00 : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les portes ouvrent 10 mn avant ces heures. Elles sont ensuite fermées à clef.

Il est souhaitable de prévenir les maîtresses en cas d'absence d'un enfant et ne pas oublier de prévenir la cantine en cas d'annulation et/ou de modification entre **7 h 30 et 8 h 30**.

Les enseignants ne peuvent en aucun cas faire de modifications eux-mêmes.

Il est vraiment important de les informer pour savoir où conduire les élèves : au restaurant scolaire, à la garderie car elles n'ont pas connaissance des modifications faites sur le site (car même si le cuisinier a été prévenu au dernier moment, l'instituteur n'est pas au courant).

Elle rappelle que les enseignants ne voient pas les modifications faites sur le logiciel de cantine/garderie et seuls les parents peuvent prévenir des changements.

#### c) Périscolaire : fonctionnement et inscriptions au restaurant et à la garderie

Le restaurant scolaire et organisation des temps périscolaire :

2 services sont assurés : à 11 h 30 pour les enfants de la maternelle et du CP / CE1

à 12 h 30 pour les enfants de l'école primaire

Il est dit que les enfants sont contents de ce qu'ils mangent à la cantine et que le bruit est atténué depuis les travaux effectués l'an dernier.

Le cuisinier favorise les produits locaux :

- pain : sur les 2 boulangeries de Ceyzeriat
- fruits/légumes : chez Jany fruits
- viande : boucher de Ceyzeriat, de temps en temps

Les inscriptions se font sur internet.

Les familles ont reçu les informations nécessaires par le biais de la mairie et doivent inscrire les enfants le **jeudi avant 9 h précédent la semaine désirée**, afin de bénéficier du tarif « régulier ». Néanmoins, les dépannages de dernière minute sont possibles : il faut téléphoner directement à la cantine **entre 7 h 30 et 8 h 30**. Le repas sera alors facturé à un prix plus élevé.

Nous vous demandons de bien préciser aux enseignants le matin si votre enfant mangera ou non à la cantine pour éviter des problèmes qui prennent jusqu'à 20 mn par jour.

Lors du 1<sup>er</sup> service, les enfants de la maternelle (actuellement entre 40 et 50) sont accompagnés de l'école à la cantine et encadrés pour la prise du repas par 2 ATSEM + 1 personne du restaurant scolaire et en même temps 30 à 40 de CP/CE1 prennent leur repas surveillés par 2 personnes.

L'an dernier nous avons souligné que 2 adultes, c'était un peu compliqué avec des petits, cette année une personne supplémentaire a été affectée, ce qui est plus confortable pour accompagner les petits et assurer leur repas. Merci à la mairie pour cette prise en compte et prise en charge.

Le nombre important d'élèves qui mangent à la cantine ouvre la réflexion de certains parents (pour essayer de désencombrer la cantine) : l'idée proposée est d'ouvrir la garderie entre 11h30 et 12h et de 13h à 13h30 afin d'augmenter les plages horaires et ainsi faciliter les trajets des parents qui viennent chercher leurs enfants à midi.

Un sondage sera fait auprès de tous les parents pour avoir leur avis par les parents délégués.

Les PS et MS qui vont à la cantine sont raccompagnés par 2 ATSEM et sont couchés au retour dès 12h45 puis surveillés par Mme BULIN (soit 39 élèves).

S'ils sont plus de 39 élèves à faire la sieste, ceux qui dorment moins font des activités, jouent dans la cour. Il y a assez de couchages pour tous, il y a 2 salles de sieste dans l'école.

Les GS jouent dans la cour sous la surveillance de 2 ATSEM (Pauline et Laura) ou à l'intérieur en cas de froid ou de mauvais temps. Différentes activités sont proposées (ils regardent occasionnellement un dessin animé).

#### La garderie périscolaire :

Elle est gérée par la mairie. Le personnel communal encadre les enfants.

Elle accueille les enfants le matin de 7 h 15 à 8 h 30, puis ils sont accompagnés en classe.

Puis de nouveau la garderie accueille les enfants de 16 h à 18 h 45.

Le mercredi, elle les accueille de 11 h 30 à 12 h 30. Ce jour-là, un arrangement est possible avec les centres de loisirs de Jasseron et de Villereversure pour venir récupérer les enfants à la garderie ou à l'école.

Les ATSEM assurent à tour de rôle la surveillance des enfants en garderie de 16 h 00 à 16 h 30. Il est à noter que ce temps n'est pas rattrapé et représente du temps d'entretien des locaux et du matériel en moins par semaine.

### **3- PROJET d'école 2017/2018**

Cette année nous travaillons sur :

- le thème « sciences et art » :

Tout au long de l'année dans les classes des projets spécifiques sont ou seront menés.

Pour les projets collectifs nous sommes actuellement en train de préparer un grand projet pour lequel nous n'avons pas encore de validation par les partenaires concernés.

Il s'agit de mettre en place un « spectacle » pour lequel les enfants manipuleront des objets sonores (sciences et techno) pour nous offrir un « concert » ou pour illustrer une histoire.

Mais nous ne l'avons pas encore finalisé avec les intervenants contactés.

- Le thème de l'alimentation :

Un autre projet concerne toutes les classes, c'est un travail en partenariat avec la BANQUE ALIMENTAIRE.

Des activités sont prévues avec tous les niveaux pour « transformer » des aliments en délicieuses préparations à déguster : les GS ont déjà réalisés des rouleaux à la confiture pour remplacer les goûters tout prêts, pleins de sucre et d'additifs.

Ils réaliseront (en novembre) ainsi que les MS (en mars) et le PS (en mars) des smoothies de fruits.

Ils auront aussi une intervention avec une étudiante en diététique et nutrition humaine qui viendra leur apporter des découvertes, des transformations des aliments et des informations sur la nécessité de manger de tout

Elle organisera un Loto des fruits et légumes dans les classes où elle est intervenue le 09 Novembre et reviendra pour cuisiner en classe le 17 Novembre.

La cuisine est aussi une science, donc cuisinons.

De belles expériences scientifiques en vue.

a) Les activités collectives

**La période n°1** : a été rythmée par les événements suivants :

- Bibliothèque : une fois par mois, le mercredi matin, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale où ils peuvent emprunter des livres et écouter des histoires. Une animation leur est proposée tous les 2 mois. Pour les enfants de PS, c'est la bibliothèque et les histoires qui viennent à eux. En complément, les personnes du Foyer de l'Amitié viennent leur lire des histoires 1h par semaine, le mercredi matin.

- Semaine du goût : plusieurs aspects de la transformation des aliments ont été explorés.

La classe de Pascale Michel a dégusté les légumes découverts lors d'une lecture d'album et cuisiné des soupes.

La classe de Catherine Grozel a découvert les saveurs du JAPON.

Les classes de Christine Justa et d'Isabelle Baretta ont préparé et dégusté des fruits d'automne.

**La période n°2** : sera marquée par les préparatifs de Noël :

Aussi, tous vont se mettre au travail pour fabriquer des décorations de Noël.

Mission : que l'école soit la plus belle pour la venue du Père Noël !!

Les enfants seront accueillis dans les autres classes que la leur pour travailler ensemble à leurs décorations et feront des activités cuisine.

**En période 3** : nous dégusterons pour la chandeleur des crêpes avec les personnes du foyer de l'Amitié (dans le cadre des échanges intergénérationnels).

## b) Activités de fin d'année

- Nous proposerons une exposition interactive « sciences et arts », le vendredi 8 juin
- Reconstitution des « mini olympiades » cette fin d'année scolaire suite à leur grand succès, le mardi 3 juillet

## **4- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Il est établi dans chaque établissement et comporte depuis 2 ans 2 aspects :

### a) Risques naturels majeurs

Sur la commune, l'établissement est confronté à deux risques naturels majeurs : les mouvements de terrains rapides et les risques liés au transport de matières dangereuses (pipeline à 1km).

Dans l'année, deux exercices seront faits pour ces risques.

S'agissant de risques extérieurs, en cas d'accident de ce type, c'est la mairie (ou l'inspection académique ou la gendarmerie) qui prévient la directrice qui ira ensuite prévenir les classes une à une (pas de sonnerie).

Les élèves seront mis en sécurité dans les salles de jeux.

Comme dans chaque cas de confinement, les parents ne devront pas venir chercher leur enfant avant d'y avoir été autorisés par les autorités compétentes.

Ils devront laisser la ligne téléphonique accessible et écouter la radio (France Info, etc.) pour se tenir informé de l'évolution de la situation.

Il est précisé que les salles sont équipées de trousse de soins.

Un exercice a eu lieu le 16 octobre en présence du major de la gendarmerie et de Mme TRENTESAUX : RAS

Un papier a été distribué aux familles pour les informer du scénario retenu.

### b) Risque particulier d'attentat-intrusion

Ce risque a été ajouté l'an dernier et cette année il fait l'objet d'un PPMS spécifique.

Si, comme pour les autres risques, les enfants seront confinés à l'intérieur de l'école, dans ce cas particulier, les enseignants ont l'éventualité d'évacuer (selon le scénario malheureusement non prévisible mais envisageable).

Ce risque, comme le risque classique « d'incendie évacuation », est soumis à exercice.

Il a été décidé à l'école maternelle de Ceyzériat que l'alerte spécifique dans ce cas d'accident serait donnée par une corne de brume, qui sera équipée d'une bombe de gaz actionnée manuellement par la directrice.

Actuellement, il y a une réflexion du personnel de l'école pour revoir l'appel en cas d'attentat : comment prévenir tout le monde de façon plus efficace que la corne de brume.

À ce signal, les enseignants et les ATSEM, informés et formés sur leurs rôles, devront arrêter leurs activités, fermer les volets, éteindre les lumières, et inviter les enfants à se cacher sans faire de bruit. L'exercice est présenté aux enfants sous forme de jeu au cours duquel on ne doit pas les trouver c'est pour ça qu'ils doivent être très silencieux.

La difficulté d'un tel exercice c'est qu'il connaît malheureusement des limites car il n'est basé que sur des suppositions très peu probables. En revanche, il a le mérite de définir pour chacun ce qu'il peut faire.

### c) Risque incendie

Enfin, il y aura aussi dans l'année, deux exercices « d'évacuation incendie » traditionnels. Il s'agit ici d'un exercice d'évacuation classique.

## **5- Règlement scolaire**

Le règlement intérieur découle du règlement départemental (trame commune à toutes les écoles).

Le règlement intérieur de l'école a été lu et voté (à l'unanimité) en séance du 1<sup>er</sup> Conseil d'école.

Le règlement scolaire regroupe un ensemble de dispositions qui organisent la vie quotidienne des membres de la communauté éducative. L'année dernière a été ajoutée la Charte de la laïcité.

Ce règlement sera remis aux parents qui attesteront en avoir pris connaissance.

## **6- Rythmes scolaires, horaires et fonctionnement**

Le fonctionnement de l'école n'a pas changé cette année, à savoir que les enfants ont 24 h d'enseignement et éventuellement, selon les besoins, 2h hebdomadaire d'APC.

Les APC visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou à leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

On envisage pour l'an prochain un retour à la semaine de 4 jours, souhaité par les enseignants, les parents et la mairie.

L'école élémentaire propose : 8h30-12h/14h-16h30.

La directrice et le personnel de l'école maternelle préfèrent rester aux horaires qui s'adaptent mieux au rythme des petits.

On peut dès ce conseil poser les questions d'organisations, d'horaires et au conseil de début février voter la décision pour la transmettre à l'inspection pour accord.

Les maires des communes environnantes doivent se concerter pour prendre une position commune.

## **7- Travaux et investissements 2017/2018**

- un écran grand format a été acheté pour la classe de C.JUSTA
- à prévoir : le sol de la petite salle de jeu et les volets électriques classe C.JUSTA et grande salle de jeu au fond
- sapin de Noël
- les ATSEM souhaitent changer leurs produits ménagers (odeur trop forte) et signalent que les enfants ont du mal à utiliser les distributeurs de savons : info signalée à la représentante de la Mairie.

**Information complémentaire :** Mme PASCALE Michel sera absente de mi-novembre jusqu'à mi-décembre donc les informations urgentes seront à transmettre à Me GROZEL Catherine.